Conseiller conjugal et familial

FORMATION CONTINUE

Titre RNCP n°42076 (niveau 6) "Conseiller conjugal et familial"
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Cette formation s’adresse à des professionnels du secteur social, éducatif, médical ou juridique souhaitant exercer le métier de Conseiller conjugal et familial (CCF), afin d’acquérir les compétences nécessaires pour accompagner les individus, les couples et les familles dans les champs de la vie affective, relationnelle, sexuelle et sociale, et conduire des actions collectives de prévention et d’information.

PROFIL CONCERNÉ :

PROFESSIONNELS DES DOMAINES DU MÉDICAL, PARAMÉDICAL, SOCIAL, ÉDUCATIF, PSYCHOLOGIQUE, JURIDIQUE.

COÛT DE LA FORMATION :

DEVIS SUR DEMANDE (NOUS CONTACTER)

Formation longue

78%
taux de satisfaction en 2025 (Taux de retour : 100%)

98%
Taux d'insersion global en 2024

56%
taux d'insersion dans le métier visé en 2024

A LA FIN DE LA FORMATION :

TITRE RNCP N°42076 "CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL"

Certification enregistrée au RNCP - Niveau 6

TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE INSCRIT AU RNCP (NIVEAU 6) :

CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL

OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE

Objectifs

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de :

- **Conduire des entretiens basés sur l'écoute et le counseling** pour un accompagnement à la vie affective, relationnelle et sexuelle auprès de personnes, de couples et de familles (Bloc 1)
- **Mettre en œuvre des actions collectives de prévention, d'information et de sensibilisation** dans le champ de la vie affective, relationnelle et sexuelle, auprès de publics variés (Bloc 2)
- **Soutenir la parentalité** en faveur de l'équilibre relationnel au sein de la famille et du bien-être de l'enfant (Bloc 3)
- **Accompagner des publics en situation de vulnérabilité** dans le champ de la vie affective, relationnelle et sexuelle, en adoptant une posture professionnelle adaptée et en mobilisant les ressources du réseau (Bloc 4)
- **Accompagner des individus et/ou des couples en matière de santé sexuelle et d'orthogénie**, dans le respect du cadre éthique, juridique et institutionnel (Bloc 5)

Ces compétences sont organisées en cinq blocs de compétences constitutifs de la certification professionnelle Conseiller conjugal et familial.

Contenu de la formation

La formation au Conseil conjugal et familial, cadrée par l'arrêté du 3 décembre 2010, articule enseignements théoriques et formation pratique afin de développer les compétences professionnelles du métier de conseiller conjugal et familial.

Sensibilisation au groupe et à l'institution

En lien avec la conduite de groupes d'animation d'adolescents et d'adultes, tâche essentielle du conseiller conjugal et familial, des jours de sensibilisation au groupe sont prévus. Ce module vise à :

- sensibiliser au fonctionnement des groupes, à leur approche, à leur observation et à leur écoute.
- prendre conscience des processus à l'œuvre dans toute formation groupale ainsi que des mécanismes qui régissent des groupes spécifiques (famille, groupe d'adolescents, groupe de paroles) à partir de ses propres représentations.
- développer des capacités d'identification et de compréhension des contenus implicites et explicites, dans les discours de chaque participant et ceux du groupe entier.

Eléments d'analyse organisationnelle et institutionnelle
Couples, familles et groupes sociaux sont à considérer dans une double dimension organisationnelle et institutionnelle : enjeux de places et de statuts, relation d'influence et de

pouvoir seront étudiés lors de ces journées.

Formation à l'entretien

Elle est organisée autour des enseignements suivants :

- Les spécificités de la relation d'entretien de conseil conjugal et familial
- La demande adressée au conseiller conjugal et familial
- L'entretien individuel au sujet des problèmes de vie affective, sexuelle, conjugale et relationnelle
- L'entretien et les problématiques du désir d'enfant, de la grossesse et de la naissance
- L'entretien avec un couple, une famille, dans son évolution
- L'entretien et l'Interruption Volontaire de Grossesse
- Les techniques d'écoute

Les stages

2 stages de 40 h minimum sont obligatoires. Ils sont répartis sur les deux années de la formation et ont lieu principalement dans un centre de santé sexuelle et d'orthogénie, mais aussi selon l'environnement et le contexte propre à chaque apprenant dans des établissements ou tout autre lieu où exerce un conseiller conjugal et familial. La mise en place du stage donne lieu à une convention obligatoire entre l'I.S.F et le responsable du stage, et se conclut par deux dossiers professionnels validés par les référents des ateliers.

Atelier de suivi de stage

Ce temps et ce lieu permet de réfléchir et d'élaborer les situations apportées par les participants : identification des problématiques, modalités d'intervention personnelle, construction de son identité professionnelle…

Secteur d'activité et type d'emploi

Le conseiller conjugal et familial peut exercer en tant que salarié d'une institution (privée, associative ou fonction publique). Cela peut être dans un CSS (Centre de Santé Sexuelle), d'orthogénie, une PMI (Protection Maternelle Infantile), en EVARS (Education à la Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle), dans des structures municipales, départementales, dans des collectivités territoriales, dans des établissements publics et parapublics, dans des maisons de jeunes, en association ou en entreprise. Le CCF peut aussi choisir d'exercer en libéral ou de combiner plusieurs statuts.
En lien avec l'évolution des besoins sociétaux, les CCF sont de plus en plus sollicités, soit par les institutions (CAF, collectivités territoriales par exemple), soit par les acteurs professionnels des secteurs concernés (parentalité, vie affective relationnelle et sexuelle, petite enfance, santé, social). Ils agissent en soutien à la parentalité et en prévention des problématiques de santé mentale liées à la complexité des parcours de vie.

RYTHME ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Modalités d’évaluation

Evaluations certificatives	**Détails *(à titre indicatif, soumis à modification)***
Bloc 1 – Evaluation 1 : Mise en situation professionnelle reconstituée d’un entretien simulé, en centre de formation	45min
Bloc 2 -Evaluation 2 : Mise en situation simulée d’animation collective, en centre de formation	Ecrit : 3 à 6 pages Epreuve orale : 30 minutes
Bloc 2 -Evaluation 3 : Rédaction d’un rapport écrit individuel présentant le bilan d’un projet d’animation collective, hors centre de formation	2 pages
Bloc 2 -Evaluation 4 : Étude de cas écrite à partir d’une vidéo présentant la mise en place d’un projet collectif de soutien à la parentalité, en centre de formation	environ 2h
Bloc 3 -Evaluation 5 : Mise en situation simulée d’une préparation d’action grand public au sujet des questions éducatives et des violences intrafamiliales, en centre de formation.	5-10 min
Bloc 4 -Evaluation 6 : Rapport écrit basée sur une situation professionnelle au contact de publics vulnérables, réelle ou simulée, épreuve hors centre de formation	15 à 20 pages
Bloc 5 -Evaluation 7 : Rapport écrit basée sur une situation professionnelle d’entretien pré-IVG réelle ou simulée, épreuve hors centre de formation	10 à 20 pages
Bloc 5 – Evaluation 8 : Étude de cas écrite à partir de 2 situations, en centre de formation	1h30
Mémoire professionnel, hors centre de formation	40 à 50 pages
Restitution orale individuelle, en centre de formation	40 à 50 minutes

Pour valider dans son ensemble la certification professionnelle Conseiller Conjugal et Familial, le candidat doit cumulativement :

- Avoir validé chacun des cinq blocs de compétences du référentiel ;
- Avoir validé les modalités d’évaluations transversales : c’est à dire avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 50%
- Pour les candidats à la certification ayant suivi le parcours de formation : le candidat doit avoir répondu aux obligations décrites dans l’arrêté du 3 décembre 2010 (400h de formation et 80h de stage en milieu professionnel).

En cas d’échec à la certification par la voie de la Validation des Acquis de l’Expérience (VAE), une validation partielle est accordée aux candidat(e)s pour le(s) bloc(s) validé(s) par le jury VAE.
Pour les blocs de compétences non validés, le jury informera le, la, candidat(e) des possibilités lui permettant de valider les blocs manquants : par exemple représenter un dossier valorisant les compétences manquantes par une expérience complémentaire ou bien suivre une formation en lien avec le bloc non validé.
A l’issue de la formation, un jury de certification se réunit début décembre de la seconde année.

Modalités pédagogiques

Formation en présentiel
Articulations théorico-pratiques : 400 heures d’enseignements théoriques et 80 heures de formation pratique minimum.
La formation proposée à l’I.S.F. cherche à répondre aux orientations pédagogiques suivantes :

- Proposer une approche pluridisciplinaire, éthique, droit, sociologie, histoire, psychologie (sociale, clinique, psychodynamique, orientation psychanalytique et systémique), anthropologie, médecine.
- Proposer des cours communs de formation théorique sur la famille pour les apprenants en Médiation Familiale et Conseil Conjugal et Familial.
- Articuler constamment enseignement théorique et formation pratique, notamment en

permettant à chacun de parler des questions soulevées par la pratique et les stages. Un atelier « suivi de stage » est prévu à cet effet.
- Prendre en compte les acquis et l'expérience des participants par une pédagogie interactive
- Fournir un soutien méthodologique individualisé pour la rédaction du mémoire.

Équipe pédagogique

La formation est assurée par une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels du conseil conjugal et familial, de médecins, de sages-femmes et d'enseignants-chercheurs de l'UCLy, spécialistes des champs de la psychologie, de la thérapie de couple, de la sexologie, du droit, de la médecine et de l'éthique.

Durée de la formation

La formation se déroule sur un total de **480 heures** d'enseignement et de formation réparties comme suit :
– 1ère année : 200 heures (28,5 journées) d'enseignement théorique
– 2ème année : 200 heures (28,5 journées) d'enseignement théorique
+ 80 heures de stage réparties sur les deux années

CONDITIONS D'ADMISSION

Conditions spécifiques et pré-requis

L'entrée en formation est ouverte :

- aux personnes titulaires d'un diplôme d'Etat professionnel de niveau III (nomenclature 1969) ou niveau 5 (janvier 2019) ou universitaire (DEUG, BTS, DUT, DEUST) dans les domaines médical, paramédical, social, éducatif, psychologique, juridique, d'animation ;
- ainsi qu'aux personnes ayant obtenu l'attestation de formation « Education à la Vie » et ayant effectué 200 h d'activités d'accueil, d'informations relatives à la vie sexuelle, relationnelle et affective, avant début septembre.

Niveau d'entrée

- Niveau 5 (Bac +2)

Modalités d'admission

- Admission après entretien

L'acceptation du dossier (CV et lettre de motivation) est soumise à un entretien préalable de sélection. Cet entretien vise à évaluer les motivations et les aptitudes du candidat à suivre la formation, en tenant compte des connaissances de ce métier dont le candidat pourra faire preuve.

- **1ère commission de sélection : 29/05/2026**

Date limite de dépôt des dossiers : 18/05/2026

- **2ème commission de sélection : 17/07/2026**

Date limite de dépôt des dossiers : 30/06/2026

INFORMATIONS PRATIQUES

Contact formation

ISF Institut Société et Famille
04 26 84 52 10
isfccf@univ-catholyon.fr

Frais pédagogiques

- Devis sur demande

Comment financer ma formation

- Plusieurs modes de financement sont possibles pour financer tout ou partie de votre formation en fonction de votre statut et de votre projet professionnel. Certains dispositifs peuvent se cumuler. Nous vous invitions à nous contacter pour obtenir un conseil selon votre situation : isfccf@univ-catholyon.fr
- Débuter mon dossier CPF sur moncompteformation.fr
- Lire notre article « Quel financement pour mon projet de formation continue ? »

Certification enregistrée RNCP

- Libellé de la certification : Conseiller conjugal et familial
- Certificateur : AFPICL-UCLy
- Date d’enregistrement : 01-04-2026
- Code RNCP : 42076

Voir la fiche France Compétences

Dates de formation

- Date de début : 06/10/2026
- Date de fin : 30/06/2028

Détail des dates pour la 1ère année
6, 7, 8, 9 Octobre 2026
17, 18, 19, 20 Novembre 2026
8, 9, 10, 11 Décembre 2026
19, 20, 21, 22 Janvier 2027
10, 11, 12 Février 2027
10, 11, 12 Mars 2027
7, 8, 9 Avril 2027
12, 13, 14 Mai 2027
10 Juin 2027 Matin
Evaluation : 10 (après-midi) et 11 Juin 2027
Détail des dates pour la 2ème année : À venir

Lieu de la formation

- ISF, UCLy Campus Saint Paul, 10 place des Archives, 69002 LYON

Accessibilité

Une accessibilité physique et pédagogique aux personnes en situation de handicap est mise en place.
Le Pôle Santé de l'UCLy vous accompagne avec sa mission handicap pour faciliter votre parcours. *Contact : mission.handicap@univ-catholyon.fr*

Mentions légales

Nom de l'organisme de formation : UCLy
Raison Sociale de l'organisme de formation : AFPICL
N° d'activité de l'organisme de formation : 82690692669
Numéro SIRET de l'organisme de formation : 32693006200145

Les + de la formation

Petit effectif, favorisant l’interactivité et l’accompagnement individualisé

Accès aux ressources et événement de l'UCLy (colloques, conférences, rencontres avec les professionnels, événements culturels…)

Approche pluridisciplinaire, croisant sciences humaines, pratiques cliniques, cadre juridique et réflexion éthique

Contactez-nous

04 72 32 50 12

Lundi - Vendredi, 9h - 18h

Campus Saint-Paul
10, place des Archives - 69002 LYON
Métro Perrache (ligne A)
Tramways T2 et T1

Campus Carnot
23, place Carnot - 69002 LYON
Métro Perrache (ligne A)
Tramways T2 et T1

Campus Alpes Europe
25 rue de la Cité - 74000 ANNECY